

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

DU CIOL

DU 3 JUIN 2024

CS N° 2024-03

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL :

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure et trente minutes au 15 rue Joseph Cazautets 87170 Isle.

Date de convocation du Comité Syndical : 28-05-2024.

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 2024-02 du 7.05.2024
- Suppression et création d'emploi permanent.
- Personnel contractuel 2024-2025

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Émilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL, Mme MALISSEN Alexandra,

Excusés : Mme Viviane RAFFIER, M. Karl PERIGAUD, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	6	3
Votants	6	-
Pour	6	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Assistent également à cette réunion à titre consultatif, le Responsable Pédagogique, la Directrice Administrative et Financière et la Coordinatrice.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL 2024-02 DU 7 MAI 2024 :

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance précédente.

2 – SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs existant,
Considérant que les emplois du CIOLE sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 mai 2024,
Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs des emplois suite à une réorganisation des services.

Monsieur le Président propose la suppression d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Territorial à temps non complet (8/20^{ème}) en Contrat à durée Indéterminée à compter du **1^{er} juillet 2024**, et la création, à compter de la même date d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Territorial à temps non complet (4/20^{ème}) en Contrat à durée Indéterminée.

ETAT DU PERSONNEL CIOL		
Année 2024		
EMPLOIS	Autorisés par le Comité Syndical	Pourvus
<i>Emplois permanents TITULAIRES</i>		
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (TNC 10h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (TNC 5h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (TNC 2h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe (TNC 12h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe (TNC 6h30)	1	1
Adjoint Administratif (TNC 17h30)	1	1
<i>Emplois permanents NON TITULAIRES</i>		
Assistant d'Enseignement Artistique	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 15h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 11h30)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 8h)	1*	1*
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 4h)	1*	1*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

d'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression du poste d'Assistant Enseignement Artistique à temps non complet (8/20^{ème}) et la création du poste d'Assistant Enseignement Artistique à temps non complet (4/20^{ème}) à compter du 01/07/2024,
de modifier en conséquence le tableau des effectifs ci-dessus,
d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal du CIOL,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

3 – PERSONNELS CONTRACTUELS 2024-2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein du CIOL

Le Président indique qu'il est nécessaire pour faire face aux besoins de l'enseignement musical de procéder à la création de 3 contrats à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025 comme suit :

- Un enseignant à raison de 3h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Clavier. Du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025.
- Un enseignant à raison de 2,16h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Trompette et Banda. Du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025.
- Un enseignant à raison de 8,33h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Guitare Électrique. Du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents.

4 – SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois du CIOL sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

En l'attente de l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs des emplois suite à une réorganisation des services.

Monsieur le Président propose la suppression d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (6.5/20^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2024, et la création, à compter de la même date d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet (8/20^{ème}).

ETAT DU PERSONNEL CIOL		
Année 2024		
EMPLOIS	Autorisés par le Comité Syndical	Pourvus
<i>Emplois permanents TITULAIRES</i>		
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	1	1

Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (TNC 10h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe (TNC 08h)	1*	1*
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (TNC 5h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (TNC 2h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe (TNC 12h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe (TNC 6h30)	0*	0*
Adjoint Administratif (TNC 17h30)	1	1
<i>Emplois permanents NON TITULAIRES</i>		
Assistant d'Enseignement Artistique	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 15h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 11h30)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 8h)	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (TNC 4h)	1	1

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

- d'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Territorial Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (6.5/20ème), et la création, d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet (8/20ème).

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal du CIOL,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

QUESTIONS DIVERSES :

► Point sur les inscriptions au 03-06-2024 :

160 instrumentistes : Isle 87, Bosmie 22, Condat 47 et 4 extérieurs

Jardin musical : 9

Éveil musical : 28

Chorale Symphonia : 19

Pratiques collectives en inscription seule : 9

Banda : 5

► Ludovic Nagy fait un retour sur le voyage des élèves du CIOL à Gunzenhausen dans le cadre des 40 ans de jumelage avec Isle et organisé par cette dernière. Une dizaine d'élèves du CIOL ont effectué ce séjour qui a été de l'avis de tous très fructueux. Les élèves ont joué avec ceux de l'école de musique de Gunzenhausen pour une représentation en l'honneur des 40 ans de jumelage entre les deux communes. Ils ont pu profiter d'une visite privilégiée de Gunzenhausen en compagnie d'un guide spécialement là pour eux.

► Une date est cherché pour une réunion Élus-Professeurs à l'issue de laquelle un repas sera organisé.

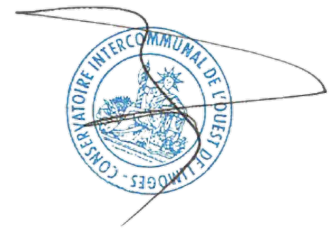
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

La secrétaire de séance,



Aline COUDERT

Le Président du CIOL,



Gilles BEGOUT